

Foncière INEA lance une augmentation de capital de 30.512.235 euros par émission dactions nouvelles assorties de bons de souscription dactions, sans droit préférentiel de souscription mais avec délai de priorité à titre irréductible au profit des actionnaires

#### Paris, le 23 novembre 2010

Lépmission departions nouvelles assorties de bons de souscription departions (« ABSA ») sonscrit dans le cadre de la poursuite de la stratégie du développement de la Société, à savoir leparquisition department de la Société, à savoir leparquisition de la Société, à savoir le la Société, à la société de la Soc

Le produit de loémission permettra à la Société de se doter de ressources financières additionnelles pour financer ses nouveaux investissements. Les bons de souscriptions doptions (« BSA ») permettront à la Société dopugmenter son capital, donc de renforcer sa structure financière, à mesure que les bons de souscriptions doptions sont exercés. Les BSA permettront aux porteurs de souscrire des actions nouvelles à des conditions prédéterminées.

# Principales modalités de la la ugmentation de capital

En cas de souscription à 100%, lœugmentation de capital entrainera la création de 824.655 ABSA représentant un produit brut dœmission de 30.512.235 euros et un produit net estimé dœnviron 29,5 millions dœuros.

Le prix de souscription est de 37 euros par ABSA souscrite, à libérer en espèces.

Un délai de priorité de 3 jours de bourse (du 24 novembre au 26 novembre 2010 inclus) sera accordé aux actionnaires inscrits en compte à lœssue de la séance de bourse du 23 novembre 2010. Les actionnaires pourront, au cours de ce délai, souscrire aux ABSA à titre irréductible proportionnellement à leur participation au capital de la Société, à raison de 1 ABSA pour 4 actions existantes. Cette faculté de souscrire dans le cadre du délai de priorité næst ni négociable ni cessible.

Les ABSA feront également lopbjet, du 24 novembre au 26 novembre 2010 inclus, donne offre au public en France. Les personnes ayant passé des ordres dans le cadre de lopffre au public seront servies dans lopypothèse où lopellocation des actionnaires, ayant souscrit à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité, noqurait pas absorbé loptégralité des ABSA offertes.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront assimilables aux actions existantes déjà négociées sur Euronext Paris (code ISIN FR0010341032).

Le règlement-livraison et la première cotation des actions sur Euronext Paris sont prévus le 6 décembre 2010.

Loppération est dirigée par Rothschild & Cie Banque, en qualité de Chef de File et Teneur de Livre.

Elle sera centralisée par Caceis Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy Les Moulineaux Cedex 9.

### Principales modalités des BSA

Un BSA est attaché à chaque action nouvelle et permettra de souscrire, à compter du 6 décembre 2010 et jusquau 30 septembre 2012, à une action nouvelle à émettre au prix de 40,70 euros.



Les actions émises sur exercice des BSA porteront jouissance au 1<sup>er</sup> jour de læxercice au cours duquel les BSA sont exercés.

Les BSA devraient être admis aux négociations sur NYSE Euronext Paris à compter du 6 décembre 2010, sous le code ISIN FR0010964247.

En cas dexercice de la totalité des BSA, 824.655 actions nouvelles seront créées, soit un montant brut de 33.563.458,5 euros.

### Engagements de souscription des principaux actionnaires et denvestisseurs non actionnaires

Six des principaux actionnaires de la Société se sont engagés à souscrire des ABSA à hauteur donn montant total de 21.442.795 euros soit 70,3% de logmission, dont 6.241.234 euros soit 20,5% de l'émission dans le cadre du délai de priorité et à titre complémentaire 15.201.561 euros soit 49,8% de l'émission dans le cadre de logffre au public.

Par ailleurs, deux investisseurs non actionnaires se sont engagés à souscrire les ABSA qui nœuraient pas été souscrites par les actionnaires dans le cadre du délai de priorité, à hauteur dœun montant total de 8.688.858 euros, ce qui représente 28,5% de lœmission.

Au total, les engagements de souscription à titre irréductible des actionnaires ainsi que ceux des investisseurs non actionnaires portent sur un montant représentant 98,8% de l\(\phi\) mission, soit plus des trois-quarts de l\(\phi\) ugmentation de capital, ce qui en garantit la r\(\text{éalisation}\) bien que l\(\phi\) mission ne fasse l\(\phi\) bjet d\(\phi\) ucune garantie bancaire.

GEST (contrôlée à 100% par Messieurs Alain Juliard, Philippe Rosio et Madame Arline Gaujal-Kempler), actionnaire de la Société à hauteur de 21,27%, est favorable à la présente offre au public et nœ pas lœntention de se prévaloir du Délai de Priorité.

## Information du public

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°10-408 en date du 22 novembre 2010 est disponible sans frais auprès de Rothschild & Cie Banque ainsi quœu siège social de Foncière INEA. Il peut également être consulté sur le site Internet de la société Foncière INEA (www.inea-sa.eu) et sur le site Internet de loAutorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Ce prospectus est composé du document de référence de Foncière INEA enregistré auprès de loAutorité des marchés financiers le 14 avril 2010 sous le numéro R. 10-021, du rapport financier semestriel publié par Foncière INEA le 6 septembre 2010, dopne note doppération et dopne résumé du prospectus.

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision diprovestissement, à se référer aux facteurs de risque relatifs à la Société décrits dans le document de référence (section 2.1.5.1, p. 87 à 102) et aux facteurs de risque relatifs à limites le document de référence (section 2.1.5.1, p. 87 à 102) et aux facteurs de risque relatifs à limites decrits dans la note dippération (section 2, p. 14 et 15).

### Prochain communiqué

Chiffre daffaires annuel 2010 : 2 février 2011 après la clôture des marchés.



# A propos de Foncière INEA (www.inea-sa.eu)

Créée par ses 3 dirigeants actuels, en mars 2005, Foncière INEA investit dans lignmobilier dont de la création de valeur à la cquisition.

Au 30 juin 2010, Foncière INEA dispose don patrimoine de 105 immeubles neufs, principalement à usage de bureaux, de plateformes de messagerie et de locaux dopctivités, localisés dans 23 métropoles régionales, dopne surface utile totale de 251 637 m² et dopne valeur dopcquisition de 343,6 M". Ce portefeuille offre un rendement locatif net de 8,35%.

La mise en %uvre de cette stratégie positionne aujourdonui Foncière INEA comme une valeur de croissance, offrant un profil à la fois rentable et défensif dans lommobilier coté.

Compartiment C Euronext Paris de NYSE Euronext - ISIN : FR0010341032 Reuters : INEA.PA - Bloomberg : INEA FP Membre des indices IEIF Foncières et IEIF Immobilier France Membre de ligndice CAC Allshares

### **Contacts**

**FONCIERE INEA** 

Philippe Rosio Président du Directoire Tél.: +33 (0)1 42 86 64 40

p.rosio@inea-sa.eu

NewCap.

Communication financière Emmanuel Huynh / Steve Grobet Tél.: +33 (0)1 44 71 94 94

inea@newcap.fr

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation depends de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis de Amérique que la suite de un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre de une exemption à cette obligation de la comment. Les actions de Foncière INEA nept pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933 et Foncière INEA nept pas léptention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis de Amérique.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) ne se trouvent pas au Royaume-Uni, ou (ii) aux personnes qui ont une expérience professionnelle en matière diprovestissements (« investment professionals ») et sont visées à laprticle 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (lor Ordre ») ou (ii) aux personnes qui sont des « high net worth entities » entrant dans le champ dapplication de laprticle 49(2)(a) à (d) de loprdre, auxquelles ce document peut être légalement communiqué ou (iii) à toutes autres personnes auxquelles ce document peut être légalement communiqué.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent soinformer et se conformer à ces lois et règlements.